


**PRÉFET
DU CANTAL**

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 015 114 24 S0003

date de dépôt : 13 mai 2024

demandeur : GAEC de la Coste, représenté par
monsieur Gauthier Gilles

pour : agrandissement d'un bâtiment agricole
adresse terrain : La Coste, à Marcenat (15190)

Commune de Marcenat

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Marcenat,

Vu la demande de permis de construire présentée le 13 mai 2024 par GAEC de la Coste, représenté par monsieur Gauthier Gilles demeurant La Coste, Marcenat (15190);

Vu l'objet de la demande :

- pour agrandissement d'un bâtiment agricole ;
- sur un terrain situé La Coste, à Marcenat (15190) ;
- pour une surface de plancher créée de 260 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande d'un permis de construire susvisé en date du 13 mai 2024 (en application de l'article R 423-6 du code de l'urbanisme) ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 13 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des territoires du Cantal ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.



À Marcenat, le

12 Août 2024

Le maire,

Colette Ponchet-Passemar

C. P.

13 AOUT 2024

Transmis au demandeur, le (à compléter par la mairie)